

APPENDICE V

ANALYSE A POSTERIORI

Cette analyse a notamment pour objet :

- a) De vérifier si les conditions énoncées dans les textes autorisant ou approuvant l'activité sont bien respectées et si les mesures correctives sont efficaces;
- b) D'examiner tout impact dans un souci de bonne gestion et afin de dissiper les incertitudes;
- c) De vérifier l'exactitude des prévisions antérieures afin d'en tirer des leçons pour les activités du même type qui seront entreprises à l'avenir.